

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2024

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

BONNAVENT Martial - Christophe BEAUD - Lydie BERGER BY - Bernard LIONNET - Laurent MURILLON - Laurent RHONE - Denis THOLLON - Valérie MAYET - Yvette DEPIERRE - Isabelle FRACHETTE - Frédéric ROSTAING - Gilles BOURGEY - Jennifer MOLY - Ludivine POUSSEREAU

Absent excusé : Julien MALLAND

Secrétaire de séance : FRACHETTE Isabelle

Début de la séance à 20h30

Validation du compte-rendu du conseil du 27 novembre 2023

Voté à l'unanimité des présents

Demande de subvention pour la réserve incendie de Torjonas

Monsieur Maire expose le projet de création d'une citerne d'eau pour la sécurité incendie. Après, une étude réalisée en collaboration avec les services SDIS de l'Isère, il s'avère que plusieurs secteurs du village ne respectent pas la réglementation en vigueur dans le Département. Afin de remédier à cette défaillance sur le hameau de Torjonas, il est proposé d'installer une citerne et de créer une aire de retournement pour les camions de pompier. Des arrêtés seront pris afin d'y interdire le stationnement. Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis à 33 100,64€ HT soit 39720.77€ TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	6620,10€	20%
Région			
Département			
Autofinancement			
Fonds propres		26480,54€	80%
Emprunt		0	
Total HT		33100,64€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : novembre 2024

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 33100,64€ HT, d'approuver le plan de financement exposé et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

Voté à l'unanimité des présents

Convention relative au raccordement d'une sirène étatique au SAIP

Au regard des risques auxquels est exposée la commune, la collectivité a été identifiée comme site susceptible d'accueillir un dispositif d'alerte des populations : SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)

Une visite technique a été réalisée par l'entreprise Eiffage au premier trimestre 2023.

Il est proposé de signer une convention avec l'état afin d'autoriser le raccordement de la sirène communale, située sur l'école élémentaire, au système d'alerte et d'information des populations.

Ce raccordement au SAIP permettra un déclenchement à distance, via une application dédiée. Toutefois, le déclenchement manuel de la sirène en local par le maire ou son représentant, demeure possible en cas de nécessité et après information de la préfecture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans et se poursuit par tacite reconduction.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature de la convention et d'autoriser les travaux inhérents à la mise en place du système d'alerte SAIP.

Voté à l'unanimité des présents

Demande de subvention aire de jeux

M. le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre d'un projet d'aménagement du jardin public par la création d'un city-stade, d'une aire de jeux pour enfants et d'installation de tables de ping-pong.

Le montant prévu des travaux est de 113 071,67€ HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	22 614,34€	20%
Région			
Département	Enveloppe territoriale	45228,67€	40%
Autofinancement			
Fonds propres		45228,66€	40%
Emprunt		0	
Total HT		113 071,67€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2025

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 113 071,67€ HT, d'approuver le plan de financement exposé et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

Voté à l'unanimité des présents

Coupes affouagères 2024/2025

L'Office National des Forêts a marqué les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Les coupes se situeront au hameau de Surbaix parcelle n°36 au lieu-dit Mollard de Versin.

Le mode de délivrance des bois de chauffage sera comme chaque année sur pied.

Il est proposé d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté en conseil municipal et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Voté à l'unanimité des présents

Questions diverses

Ordre du jour clôturé à 21h31